



**Global  
Partnership**  
for Effective Development  
Co-operation

## Country brief

### Burkina Faso

**Mme ZONGO/KABORE Alimatou**  
Directrice de la Coordination et de l'efficacité de l'aide publique au développement  
Ministère de l'économie et des finances  
Burkina Faso

**Monsieur KOURAOGO Hervé**  
Economiste nationale  
PNUD, Burkina Faso

October 2014

Contacts: [limazongo@yahoo.fr](mailto:limazongo@yahoo.fr) / [herve.kouraogo@undp.org](mailto:herve.kouraogo@undp.org)

<b>APD</b>	Aide Publique au Développement
<b>BAD</b>	Banque Africaine de Développement
<b>CDMT</b>	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
<b>CRD</b>	Cadres Régionaux de Dialogue
<b>CSD</b>	Cadres Sectoriels de Dialogue
<b>CSLP</b>	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
<b>DGCOOP</b>	Direction Générale de la Coopération
<b>DP</b>	Déclaration de Paris
<b>GTEA</b>	Groupe de Travail sur l'Efficacité de l'Aide
<b>IDH</b>	Indice du Développement Humain
<b>IDHI</b>	Indice de développement humain ajusté des inégalités
<b>MEF</b>	Ministère de l'Economie et des Finances
<b>OMD</b>	Objectifs du Millénaire pour le Développement
<b>ONG</b>	Organisme Non Gouvernemental
<b>PANEA</b>	Plan d'Actions National de l'Efficacité de L'Aide au développement
<b>PANED</b>	Plan d'Actions National pour l'Efficacité de la coopération au Développement
<b>PIB</b>	Produit Intérieur Brut
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>PPP</b>	Partenariat Public Privé
<b>PTF</b>	Partenaires Techniques et Financiers
<b>SCADD</b>	Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable
<b>SNU</b>	Système des Nations Unies
<b>STN</b>	Secrétariat Technique National
<b>UEMOA</b>	Union Economique et Monétaire Ouest Africain

## A. Introduction and Purpose of the Brief

L'aide publique au développement (APD) constitue une importante source de financement des politiques et programmes de développement au Burkina Faso. Elle est en hausse constante depuis 2000, année où le Burkina Faso a adopté le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) et qui a eu l'adhésion des partenaires techniques et financiers. Au cours des dix dernières années, elle est passée de 629 millions dollars US en 2004 à 1 148,14 millions dollars US en 2013.

Malgré cette tendance haussière au fil des années, l'aide n'a pas encore permis d'obtenir l'impact recherché en termes d'amélioration qualitative du niveau de vie des populations. Le Burkina Faso reste parmi les pays les plus pauvres. En effet, en 2010, le taux de pauvreté est estimé à 43,9%. Le pays occupe ainsi le 181<sup>e</sup> rang sur 187 pays selon l'indice du développement humain (IDH) 2013 publié par le PNUD.

Cette situation a amené le Burkina Faso, à l'instar d'autres pays en voie de développement, à adhérer et à suivre les différents engagements pris par la Communauté internationale en vue d'accroître l'efficacité de l'aide et celle de la coopération au développement d'une manière générale (Déclaration de Paris, Programme d'action d'Accra et Accord de partenariat de Busan). Ces initiatives ont conduit à l'adoption de Plans d'actions (PANEA et PANED) pour leur opérationnalisation au Burkina Faso.

Aussi, s'attèle-t-il à assurer une meilleure coordination de l'aide à travers des actions dont l'élaboration annuelle d'un rapport sur la situation de sa coopération avec les PTF.

## B. Country Context

### Contexte de développement humain

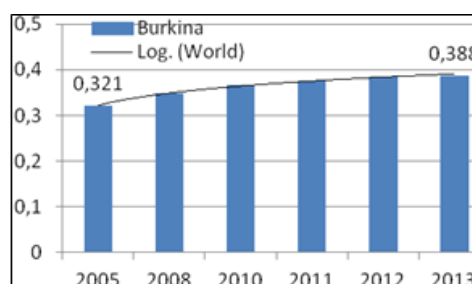
L'indice de développement humain (IDH) du Burkina Faso est estimé en 2013 à 0,388 (0,385 en 2012). Le pays occupe le 181<sup>ème</sup> rang mondial sur 187 pays classés. Son niveau de développement humain est inférieur aux niveaux moyens de développement des pays de l'Afrique au sud du Sahara (0,502) et du monde (0,702).

L'IDH a augmenté en moyenne de 1,8% entre 2010 et 2012. A ce rythme, il faut attendre 38,9 ans pour un doublement de l'IDH. Cette faiblesse est celle des déficits en éducation notamment.

Le Burkina Faso se caractérise par l'existence de fortes inégalités d'espérance de vie, d'éducation et de revenu qui handicapent son développement. En effet, leur prise en compte diminue le niveau de développement humain de 35% pour donner la valeur 0,252 à l'IDHI.

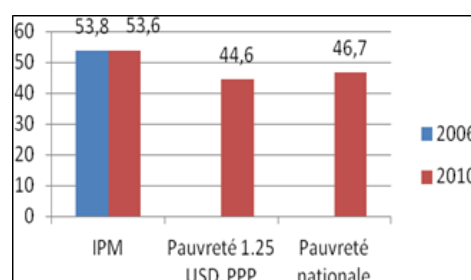
L'indice d'inégalité genre est estimé en 2013 à 0,607 (0,609 en 2012). Il est le résultat de progrès lents dans trois dimensions essentielles du développement humain liées à la dimension genre à savoir :

- i. la santé de la reproduction : le taux de mortalité maternelle, 300 décès pour cent mille naissances vivantes, est élevé; 115 naissances vivantes pour 1000 adolescentes (15-19 ans);
- ii. l'autonomisation: le parlement compte à peine 15% de femmes ; à peine 0,9% des femmes de plus de 25 ans et plus ont un niveau secondaire ou supérieur contre 3,2% pour les hommes ;
- iii. le marché du travail : 77,1% des femmes de 15ans et plus sont actives économiquement contre 90,1% pour les hommes.



Sur la base des données de 2010, le taux de pauvreté multidimensionnelle (H) est estimé à 84%.

La sévérité de la pauvreté (A) est forte ; elle indique qu'en moyenne, un burkinabè pauvre souffre de privation dans 61,3% des indicateurs liés aux constituants de l'éducation (durée de la scolarisation, espérance de vie scolaire) de la santé (mortalité infantile, nutrition) et de la vie décente (combustible de cuisson, eau, assainissement, énergie, sols et propriété de biens).



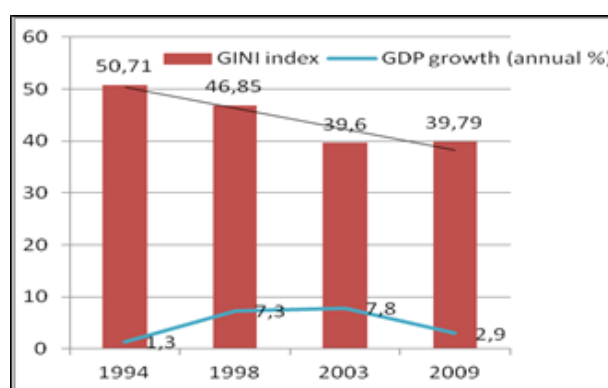
Le taux de pauvreté (H) pondéré par la sévérité de la pauvreté (A) donne au Burkina Faso un (IPM = H x A) de 0,508.

Les déficits en éducation contribuent pour 39% à l'IPM, la santé 22,5%; les déficits en condition de vie décente apportent 38,5%.

### Pauvreté monétaire et inégalité des revenus

L'incidence de la pauvreté monétaire est massive (48,6% en 2003, 46,7% en 2009). Elle est concomitante avec une croissance significative du PIB de l'ordre de 5,2% estimée pour la période 2000-2009.

Il y a cependant une corrélation négative entre croissance économique et inégalité des revenus mesurée par l'indice de Gini. En effet, la croissance économique observée entre 1994 et 2003 est associée à une baisse de l'indice de Gini. La baisse de la croissance économique à partir de 2003 jusqu'en 2009 est associée à une remontée des inégalités.



### Contexte de développement économique

En 2013, le niveau du PIB courant s'est établi à 12,24 milliards de dollars contre 11,02 milliards en 2012. En termes réels, la croissance du PIB est estimée à 6,6% (9% :2012 ; 5% :2011 ; 8,4% :2010). Ce ralentissement du rythme de progression de l'activité économique est le résultat de la baisse de régime de la production d'or liée à la fois aux problèmes techniques (baisse de la teneur), aux impacts de la chute des cours mondiaux (FMI, 2014) et à la faible pluviométrie qui a diminué la production céréalière.

Tous les secteurs ont participé à l'expansion économique observée. Le secteur secondaire a connu la plus forte croissance avec 8,2% (5,1% en 2012) suivi du secteur tertiaire 6,6% (5,1% en 2012) et enfin le secteur primaire 3,3% (17,2% en 2012).

En 2013, l'Economie burkinabè représentait 11% (13% :2012) de l'Economie des pays de l'UEMOA

Des performances macroéconomiques ont été enregistrées au cours de la mise en œuvre du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) qui a couvert la période 2000-2010

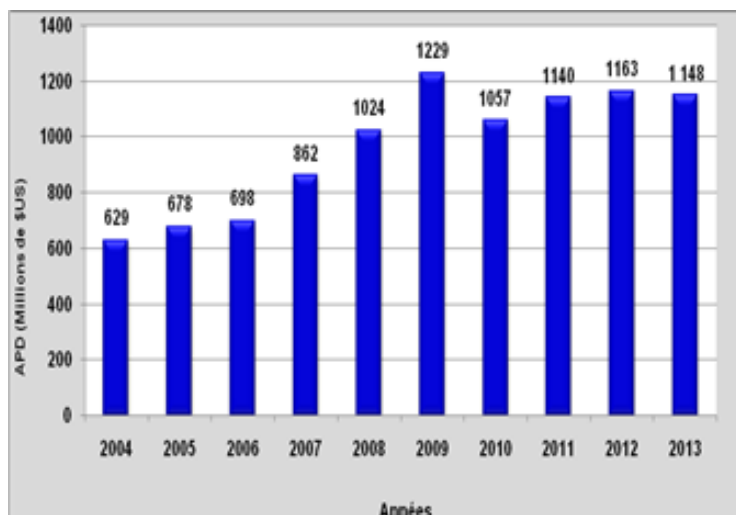
Au terme de la mise en œuvre du CSLP et pour consolider les acquis, la SCADD a été adoptée le 29 décembre 2010 pour la période 2011 – 2015 et constitue le nouveau référentiel de développement économique et social du pays.

La mise en œuvre de la SCADD sur la période 2011-2013 a permis d'atteindre des taux de croissance économique de 5% en 2011 ; 9% en 2012 ; et 6,8% en 2013. En dépit de ces niveaux appréciables, le caractère erratique de la croissance économique révèle la persistance de la vulnérabilité du système productif burkinabè aux chocs exogènes et dans une certaine mesure des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des politiques sectorielles et régionales.

### Efficacité de la coopération au développement

Le Burkina Faso est fortement dépendant de l'aide pour le financement de son développement.

Au cours des dix (10) dernières années, l'Aide Publique au Développement (APD) au profit du Burkina Faso a enregistré une tendance à la hausse, passant de 629,00 millions de dollars US en 2004 à 1.148,14 millions dollars US en 2013. Son volume moyen annuel sur la période se situe à 962,80 millions dollars US traduisant ainsi les bonnes relations de coopération entre le pays et ses Partenaires techniques et financiers (PTF).



L'analyse de l'APD sur le PIB courant montre que ce ratio a été en moyenne de 11,55% sur la période 2009-2013. Quant au ratio APD par habitant, il s'est situé à 70,62 dollars US sur la même période.

En 2013, le poids de l'APD représente 9,91% du PIB, en baisse de 1,09 point de pourcentage par rapport à celui de 2012. Quant à l'APD par habitant, il a connu une baisse de 3,02 dollars US passant de 69,30 dollars US en 2012 à 66,28 dollars US en 2013.

L'APD en 2013 se caractérise par une prédominance :

- de l'aide multilatérale (50,07%) par rapport à l'aide bilatérale et à la contribution des ONG ;
- des dons (89,74%) par rapport aux prêts ;
- de l'aide projet (69,08%) par rapport aux autres types d'assistance.

## C. Development cooperation and partnership framework

### Planification du développement

Adoptée en décembre 2010, la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) est l'actuel référentiel de développement économique et social du pays. Elle intègre l'ensemble des cadres d'orientation du développement, qu'ils soient de long, moyen ou court terme, ou qu'ils soient globaux, sectoriels, thématiques ou locaux. La SCADD dessine les orientations stratégiques qui accompagnent l'ambition de développement du Burkina Faso, définit les objectifs de développement et se décline en cycles quinquennaux.

Son premier cycle, qui couvre la période 2011-2015, vise à réaliser une croissance économique forte, soutenue et de qualité, génératrice d'effets multiplicateurs sur le niveau d'amélioration des

revenus, la qualité de vie de la population et soucieuse du respect du principe de développement durable<sup>1</sup>.

Grace à la SCADD, le pays exerce un leadership sur ces politiques et stratégies de développement ; ce qui est essentiel à la réussite des partenariats de développement. Elle rend possible l'alignement des programmes de coopérations sur les propres systèmes, priorités et politiques de développement du pays

### **Coordination de l'aide**

Au Burkina Faso, les autorités reconnaissent que tous les acteurs ont un rôle différent mais complémentaire dans la réalisation des objectifs de développement. L'inclusion est donc au cœur du partenariat pour le développement qu'il convient de coordonner.

La coordination de l'aide repose sur 3 dispositifs. Il s'agit du dispositif interne à l'administration, du dispositif de coordination des Partenaires techniques et financiers et de cadres mixtes. Les paragraphes ci-dessous portent sur la description de ces dispositifs et leur fonctionnement.

#### **➤ Le dispositif interne à l'administration**

Le dispositif interne à l'Administration publique mis en place pour la coordination des programmes de coopération au développement se compose :

- de la Présidence du Faso pour la définition des orientations générales ;
- du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale pour les questions de négociation, de signature et de gestion des accords cadres de coopération internationale ;
- du Ministère de l'Economie et des Finances pour la définition des politiques et priorités de développement, la négociation, la mobilisation et la gestion de l'APD ;
- des ministères techniques en ce qui concerne les aspects spécifiques ou sectoriels.

#### **➤ Le dispositif de coordination propre aux Partenaires techniques et financiers PTF**

La Troïka est une équipe de trois représentants des partenaires ayant rang de chef de mission ou de coopération mise en place en 2009 et disposant d'un Secrétariat technique. Elle comprend un représentant multilatéral, un bilatéral et un du SNU.

Le mandat est annuel et court du 1er juillet de l'année N au 30 juin de l'année N+1. Son président est le porte-parole des partenaires auprès du gouvernement. De juillet 2013 à juin 2014, le bureau de la troïka était composé de la BAD (Président), du PNUD et du Canada.

#### **➤ Les dispositifs de coordination mixtes**

Le dispositif de suivi et d'évaluation de la SCADD, les tables rondes de mobilisation des ressources, les commissions mixtes de coopération ainsi que les consultations bilatérales et les revues de portefeuilles sont les principaux dispositifs de coordination mixtes.

#### **➤ Le dispositif de suivi et d'évaluation de la SCADD**

Le dispositif institutionnel de suivi et d'évaluation de la SCADD est le mécanisme de coordination et de supervision de sa mise en œuvre. Il comprend :

---

<sup>1</sup> De manière spécifique, sur la période 2011-2015, la SCADD vise à : (i) réaliser un taux de croissance moyen du PIB réel de 10% ; (ii) atténuer l'extrême pauvreté et la faim dans le pays ; (iii) assurer l'éducation primaire pour tous ; (iv) promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ; (v) réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans ; (vi) améliorer la santé maternelle ; (vii) combattre le VIH, le SIDA, le paludisme et les autres maladies, et de poursuivre l'inversion de la tendance et (viii) assurer un environnement durable. Il s'agit d'objectifs spécifiques liés aux OMD et assortis de cibles à atteindre d'ici 2015.

- les organes chargés de l'animation des cadres de dialogue entre les divers acteurs de développement : (i) le Conseil des ministres, (ii) le Comité national de pilotage de la SCADD, (iii) le Secrétariat technique national de la SCADD (STN/SCADD), (iv) les Cadres sectoriels de dialogue (CSD) et (v) les Cadres régionaux de dialogue (CRD) et ;
- les instances qui constituent les cadres de dialogue : (i) la revue annuelle de la SCADD, (ii) les revues sectorielles et (iii) les revues régionales.

Un dialogue annuel de haut niveau se tient régulièrement. Il s'agit de la rencontre Gouvernement et secteur privé, gouvernement et organisations de la société civile, gouvernement et collectivités territoriales et enfin, Gouvernement et Partenaire techniques et financiers

La rencontre Gouvernement et Partenaire techniques et financiers sert de cadre au Gouvernement pour présenter aux Partenaires organisés autour d'une Troïka ses choix politiques et solliciter leur participation dans la mise en œuvre de ses programmes de développement. Ce cadre est une plateforme d'évaluation des engagements pris dans le cadre de l'efficacité de la coopération au développement. La rencontre regroupe exclusivement les chefs de missions diplomatiques.

### ➤ **Tables rondes de mobilisation de ressources**

En vue d'assurer la participation des partenaires à la mise en œuvre de la SCADD, le Gouvernement a organisé du 1er au 3 février 2012 une conférence internationale pour son financement. A l'issue de cette conférence, les PTF se sont engagés à hauteur de 973,15 milliards de FCFA.

Pour le suivi de la mise en œuvre des engagements et des recommandations pris lors de cette Conférence, trois (03) tables rondes sectorielles se sont tenues courant 2013 avec le concours technique de la DGCOOP. La synthèse de ces tables rondes se présente ainsi qu'il suit :

Récapitulatif des tables rondes sectorielles tenues en 2013 (en milliards de FCFA)

Date	Structures concernées	Objet	Montants recherchés (A)	Montants annoncés (B)	Taux (B/A en %)
26/03/2013	Ministère de la Santé	Table ronde pour le financement de la tranche 2013-2015 du PNDS 2011-2020.	1 368,23	643,97	47,1
04/04/2013	ONEA	Rencontre de financement de la deuxième phase du Projet Ziga	103,02	106	102,9
13/06/2013	MATS	Table ronde pour le financement de la SNEC	34,52	13,02	37,70
TOTAL			1 505,77	762,99	50,67

Source: DGCOOP, avril 2014

Toutes ces rencontres ont permis d'obtenir des annonces de fonds à hauteur de 762,99 milliards de FCFA contre 1 505,77 milliards de FCFA recherchés, soit un taux de 50,67%.

### ✓ **Les commissions mixtes de coopération**

Les différentes Commissions Mixtes de Coopération ont, en général pour objectifs, non seulement d'évaluer l'état de mise en œuvre des recommandations des sessions précédentes mais aussi et surtout de réfléchir sur les mécanismes de renforcement ou de consolidation de la coopération

entre les deux pays et éventuellement de finaliser et signer des accords sectoriels de coopération en lien avec l'évolution des enjeux de développement.

Dans ce cadre, le Burkina Faso a tenu en 2013, plusieurs rencontres avec des pays amis à travers différentes commissions mixtes de coopération. On peut noter:

- la 3e Session de la Commission Mixte de Coopération Burkina Faso/Niger
- la 3e Conférence du Traité d'Amitié et de Coopération (TAC) Burkina Faso-République
- la 11e session de la Commission Mixte de Coopération Burkina Faso-Ghana
- la réunion du comité de suivi de la 4e Session de la Commission Mixte de Coopération Burkina Faso-Royaume du Maroc
- la réunion du comité de suivi de 9e session de la Commission mixte de coopération Burkina Faso – République de Chine (Taiwan)
- la réunion de comité de suivi de la 2e Session de la Commission Mixte de Coopération Burkina Faso-Brésil

#### ✓ **Les consultations bilatérales**

Les principales consultations bilatérales tenues en 2013 sont (i) Les consultations bilatérales entre le Grand duché du Luxembourg et le Burkina Faso; Les consultations bilatérales entre le Japon et le Burkina Faso; La revue conjointe BAD-BM-FIDA

#### ✓ **Les journées nationales de concertation Gouvernement-ONG et associations de développement**

Les activités de coordination et d'efficacité de l'aide réalisées en 2013 ont porté entre autres sur : i) le suivi des engagements et recommandations pris lors de la Table Ronde Générale pour le financement de la SCADD à travers la tenue de trois (03) tables rondes sectorielles, ii) des signatures de quarante quatre (44) accords et conventions de financement avec des PTF ; iii) l'élaboration et la publication du RCD 2012 ; iv) l'élaboration du projet du plan d'actions national pour l'efficacité de la coopération au développement v) la tenue de la 6e revue FEC assortie de la production du Mémoire de politique économique et financière, vi) la tenue des journées nationales de concertation Gouvernement - ONG/Associations de développement.

#### ➤ **Les rapports sur la coopération au développement comme instrument de transparence et de redevabilité**

Chaque année et depuis 2000, la Direction Générale de la coopération du Ministère de l'économie et des finances, élabore le rapport sur la coopération au développement pour le Burkina Faso. Ce rapport recense les flux d'aide au développement reçu par le pays de ses partenaires techniques et financiers, y compris les Organisations non gouvernementales. Il est un instrument de dialogue entre l'administration publique, les pays donateurs d'aide, le secteur privé et les organisations de la société civile dont les ONG. Publié chaque année, il favorise la transparence et la redevabilité de la coopération au développement au bénéfice des populations.

### **D. Progress in Effective Development Cooperation**

#### ➤ **Résultats de l'enquête 2013 de suivi de la mise en œuvre des engagements de Busan**

Pour suivre les progrès en matière d'efficacité de l'aide publique au développement, le Gouvernement a pris l'engagement de participer aux enquêtes de suivi des engagements de Busan.



La première enquête réalisée en 2013 a permis de fixer le niveau de référence des indicateurs de progrès jusqu'en 2015. Les résultats issus de cette enquête montrent que les objectifs ont été atteints pour deux (2) indicateurs sur les six (6), mesurés à l'aide de données collectées au niveau du Burkina Faso. Il s'agit de l'indicateur portant sur la redevabilité mutuelle renforcée par le biais d'examens inclusifs et de l'indicateur sur l'égalité hommes –femmes et autonomisation des femmes.

L'indicateur 5a qui porte sur la prévisibilité annuelle s'est beaucoup améliorée par rapport à son niveau de 2010 de la Déclaration de Paris et passe de 75% à 88%. Cette situation est due à la qualité du dialogue entre le Gouvernement et les PTF. Cependant des efforts importants restent à faire tant du côté du Gouvernement que des PTF pour améliorer le niveau des autres indicateurs dont celui lié à la qualité de la coopération.

#### Niveau de référence et objectifs-cibles

	Indicateurs	Références 2010 DP	Résultat 2013 Busan	Cible 2015 Busan
1	La coopération pour le développement se concentre sur les résultats qui répondent aux priorités des pays en développement	C	NR	B ou A
5a	La coopération pour le développement est davantage prévisible (annuelle).	75%	88,11%	94%
5b	La coopération pour le développement est davantage prévisible (à moyen terme)	75%	61,1%	81%
6	L'aide est inscrite aux budgets présentés au parlement	84%	82,23%	91%
7	La redevabilité mutuelle est renforcée par le biais d'examens inclusifs	Non	Oui	Oui
8	Egalité hommes –femmes et autonomisation des femmes	-NR	Oui	Oui
9b	Utilisation des systèmes nationaux de Gestion des finances publics et de passation de marchés	53% et 60%	50,2%	75%

Source : DGCOOP, résultats enquête Busan, octobre 2013

La deuxième enquête est en cours et se rapporte à l'année 2014. Les résultats vont permettre de mesurer les progrès enregistrés depuis 2013 dans la mise en œuvre des engagements de Busan. Les résultats seront disponibles en fin novembre 2014.

#### E. Development Effectiveness Agenda

Le Burkina Faso a adopté en juin 2014 un Plan d'actions national pour l'efficacité de la coopération au développement (PANED) après un processus itératif et inclusif qui a duré toute l'année 2013. Le PANED, qui couvre la période 2014-2016 est bâti sur des principes communs et des actions complémentaires du document de partenariat global de Busan, des actions stratégiques et prioritaires du Gouvernement, de la société civile, du secteur privé et des PTF. Le PANED vise donc à mettre en œuvre l'agenda de l'Efficacité du Développement au Burkina Faso.

Ce plan comporte cinq (5) axes stratégiques<sup>2</sup> retenus au regard des enjeux de l'efficacité de la coopération au développement. Il s'agit de Renforcer l'appropriation des priorités de développement (axe1) ; promouvoir l'orientation vers les résultats de développement (axe2); mettre en œuvre des partenariats plus efficaces et plus ouverts au service du développement

<sup>2</sup> Ces axes sont ceux de Busan, à l'exception du cinquième qui a été retenu au regard du rôle de la société civile et le secteur privé dans la mise en œuvre de la SCADD.

(axe3); promouvoir la transparence et la redevabilité mutuelle (axe 4) et renforcer l'efficacité de la contribution de la société civile et du secteur privé (axe 5).

### **Axe 1 : Renforcer l'appropriation des priorités de développement**

Cet axe devrait jouer un rôle moteur dans le pilotage du développement dont les orientations sont définies dans la SCADD et utiliser efficacement les flux d'aide pour le financement des priorités nationales. L'accent sera mis sur le renforcement des capacités pour une meilleure articulation entre les stratégies nationales, sectorielles et sous sectorielles avec le budget, le budget-programme et le Cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) ainsi qu'une meilleure conception et formulation des projets et programmes sectoriels que sous-tendent ces stratégies. Ce renforcement concerne aussi bien les capacités humaines, financières que matérielles des acteurs impliqués dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des stratégies de développement. Pour ce faire, il s'agira d'élaborer de nouvelles politiques sectorielles ou de recadrer les politiques sectorielles existantes en cohérence avec les secteurs de planification en cours d'adoption.

### **Axe 2 : Promouvoir l'orientation vers les résultats de développement**

Gérer et mettre en œuvre la coopération au développement en se concentrant sur les résultats voulus et en utilisant les données disponibles en vue d'améliorer le processus de décision est l'objectif (ou le défis) de cet axe. Les investissements et les efforts déployés en matière de coopération au développement doivent produire des effets durables de réduction de la pauvreté et des inégalités, de développement durable ainsi que de renforcement des capacités par l'alignement sur les priorités nationales.

### **Axe 3 : Mettre en œuvre des partenariats plus efficaces et plus ouverts au service du développement**

Cet axe vise la réalisation des objectifs de développement en tenant compte de la diversité et de la complémentarité des rôles de tous les acteurs. Conscient que les partenariats revêtent une importance majeure pour induire des effets positifs sur le bon déroulement du processus de développement, le Gouvernement réaffirme sa volonté de développer des partenariats dynamiques avec l'ensemble des acteurs. De ce fait, il veillera au respect de l'ensemble des engagements pris de commun accord en songeant à renforcer la Coopération sud-sud et la coopération triangulaire en les adaptant aux priorités nationales ; à promouvoir le partenariat avec les organisations régionales et sous régionales; à promouvoir et à recourir à des sources alternatives de financement du développement notamment le Partenariat Public Privé (PPP) et les produits financiers innovants (la taxe sur l'émission de carbone, la taxe sur les carburants d'avion, la taxe sur le commerce des armes, la taxe sur les billets d'avion) ; à pérenniser les rencontres trimestrielles MEF-Troïka et les dialogues politiques Premier Ministre avec les Partenaires techniques et financiers.

### **Axe 4 : Promouvoir la transparence et la redevabilité mutuelle**

Cet axe vise à se fixer des objectifs de performance et à rendre disponible l'information sur la coopération pour le développement et les autres ressources y afférentes afin de les rendre plus accessibles. Un tel enjeu nécessite la mise en place d'un mécanisme commun d'appréciation et de vérification des performances à partir d'un choix bien ciblé d'indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact.

### **Axe 5 : Renforcer l'efficacité de la contribution de la société civile et du secteur privé**

Cet axe vise à créer des conditions favorables pour une meilleure implication de la société civile et du secteur privé dans la dynamique du processus de développement.

Dans ce sens, la mise en œuvre de la stratégie de développement du Partenariat Public-Privé fera face aux besoins importants d'investissements suscités par son engagement à créer des pôles de croissance, à soutenir le processus de décentralisation et aussi à fournir des services de qualité.

## **F. The Global Partnership and its contribution to the development effectiveness agenda at country level**

L'Accord de Partenariat de Busan qui préconise l'inclusion de nouveaux acteurs tels que la Société Civile et le Secteur privé sur la base de principes partagés et d'engagements différentiels, a permis au Burkina Faso d'élaborer un plan d'action consensuel et d'explorer d'autres sources de financements à travers le secteur privé avec la tenue en avril 2014 d'un forum des investissements privés à Singapour. Une Direction de la Promotion du Partenariat Public-Privé a été créée au sein du Ministère de l'Economie et des Finances.

Pour ce qui est de l'implication de la Société Civile, le Partenariat mondial a conforté la position du Gouvernement. Pour le pays, la société civile, y compris les ONG sont des partenaires techniques capable d'éclairer les choix publics et renforcer le processus de développement pour la rendre qualitative. Au sein de la Direction Générale de la coopération, la direction de la promotion et du suivi du partenariat avec les ONG a été créé. En outre, les ONG sont impliquées dans le suivi de la mise en œuvre des stratégies de développement aussi bien globales que sectorielles et ceci, depuis la première génération des cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté jusqu'à la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable. Grace aux Organisations de la société, les stratégies de développement nationales et sectorielles cibles mieux les populations, notamment les plus vulnérables, y compris les femmes et assure des progrès de développement plus durables, inclusifs et soucieux de la qualité et de la préservation de l'environnement.

Le Gouvernement s'est engagé depuis 2013 à suivre les indicateurs de Busan comme encouragé par le Partenariat mondial. A cet effet, un rapport de suivi est élaboré chaque année par une équipe pluridisciplinaire dont les membres proviennent du Ministère de l'économie et des finances, du ministère de la promotion de la femme et du bureau national du PNUD. Deux enquêtes de suivi ont ainsi pu être menées par le pays (2013 et 2014). Ce processus a ainsi permis de mesurer les progrès réalisés en matière d'efficacité au développement et surtout de faire des recommandations à l'endroit des Fournisseurs de coopération tout comme au Gouvernement pour une meilleure coopération au service du développement.

Dans un contexte de l'agenda post 2015 des OMD, le pays espère un dialogue politique plus inclusif, plus réaliste et réalisable où chaque acteur de développement tient ses engagements pour un monde meilleur sans pauvreté ou tout le monde mangera à sa faim. Le Partenariat mondial devra pouvoir aider les entités donneuses d'aide à mieux décentraliser leurs engagements pris au niveau mondial et à les traduire dans la pratique au niveau des pays receveur d'aide.

## **G. Conclusions and recommendations**

L'appropriation des priorités de développement et orientation vers les résultats.

Le Burkina Faso dispose de politiques et stratégies de développements sur lesquels les Partenaires techniques et financiers fondent leurs stratégies de coopération pays. La Stratégie de croissance accélérée et de développement durable est la stratégie nationale de référence de laquelle se dérive les stratégies et politiques sectorielles de développement. Le pays s'investit dans le renforcement de ses systèmes nationaux avec ses partenaires en vue de leur utilisation dans le processus de coopération efficace au développement. C'est ainsi qu'on constate un recours de plus en plus accru à ces systèmes.

Chaque année, le suivi des résultats de développement de la mise en œuvre de la SCADD se fait grâce à une matrice de performance. Ces résultats de développement sont suivis et évalués chaque année, avec les partenaires techniques et financiers, le secteur privé et les organisations de la société civile, grâce au dispositif de suivi de la SCADD mis en place par le gouvernement.

L'élaboration du PANED, qui fait suite au PANEA traduit la volonté du Gouvernement du Burkina Faso à mieux encadrer et à améliorer la gestion inclusive de la coopération en vue d'obtenir des résultats de développement significatifs aussi bien dans la perspective de l'atteinte des objectifs de la SCADD que dans le souci de se conformer aux engagements pris dans le cadre de l'Accord de partenariat de Busan.

Dans sa mise en œuvre, le présent plan qui ambitionne de relever les nombreux défis qui subsistent en matière d'efficacité la coopération au développement, nécessitera une implication véritable et une synergie d'actions entre tous les acteurs concernés : Structures étatiques et décentralisées, Organisation de la société civile, Secteur privé et Partenaires techniques et financiers.

S'inscrivant dans la continuité des stratégies antérieures, le PANED devra œuvrer à capitaliser les acquis engrangés et surtout tirer les enseignements des échecs et des difficultés qui ont entravé l'exécution optimale des plans d'actions passés. A ce niveau, tous les acteurs, devront, chacun en ce qui le concerne, prendre les dispositions utiles afin que les moyens et ressources nécessaires au financement dudit plan soient mobilisés.

En ce qui concerne le suivi évaluation du PANED, le Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide (GTEA) qui sera mis en place à cet effet, devra jouer un rôle capital dans à la mise en œuvre efficace et efficiente des différentes actions convenues et surtout mettre un point d'honneur au suivi des orientations et aux questions stratégiques liés à l'efficacité de la coopération au développement.

### **Inclusion au cœur du processus.**

Le cadre partenarial et le dispositif de coordination de la coopération au développement est ouvert à tous les acteurs aussi bien étatiques que non étatique. Le dispositif de suivi et d'évaluation de la SCADD est ouvert (i) aux partenaires techniques et financiers organisés autour d'une troika, (ii) aux organisations de la société civile dont les ONG et (iii) au secteur privé. LE Groupe technique en charge de la coopération au développement (GTEA) comprend des représentants de l'administration publique, du secteur privé et des ONG.

Le suivi des indicateurs de Busan est fait par un groupe multi-acteurs, sous le leadership de Direction de la coopération grâce à un partenariat ouvert aux Partenaire techniques et financiers. Ces acteurs sont issus de l'administration nationale. Le processus est appuyé au quotidien par le Programme des Nations Unies pour le Développement en lien avec les recommandations de l'accord de partenariat de Busan

### **Transparence et redevabilité.**

La transparence de la coopération au développement se traduit chaque année par la publication du Rapport sur la coopération au développement. Ce rapport est le fruit d'un dialogue continu, tout au long de l'année entre la Direction générale de la coopération et les partenaires techniques et financiers. La plateforme de gestion de l'aide (PGA) est désormais ouverte aux coopérations qui y inscrivent leurs appuis au développement du pays. Un lien étroit est en cours de finalisation entre la PGA et le circuit intégré de la dépense publique. Le lancement du rapport se fait en présence des acteurs étatique et non étatique dont les Organisations de la société civile et le secteur privé.

## **H. References**

- Ministère économie et finances.. Plan d'action national pour l'efficacité de la coopération au développement. Ouagadougou ; Burkina Faso. 2014
- Ministère de l'Economie et des finances. Rapport de performance de l'année 2013 de la SCADD, version finale, Ouagadougou;
- Ministère de l'Economie et des finances. Octobre 2013. Rapport sur la coopération au développement 2012, Ouagadougou;
- Ministère de l'Economie et des finances, Note technique sur la situation économique et financière du Burkina Faso en 2013 et perspectives 2014-2017, DGEP, Ouagadougou, mars 2013 ;
- Ministère de l'Economie et des finances, Rapport 2013 de surveillance multilatérale, CNPE, Ouagadougou. 2014 ;
- Ministère de l'Economie et des finances, Rapport 2013 de l'enquête de suivi du partenariat de Busan, DGCOOP. Octobre 2013 ;
- Ministère de l'Economie et des finances, Stratégie du Développement du Partenariat Public Privé, Ouagadougou, septembre 2011 ;
- Ministère de l'Economie et des finances, Rapport général des Journées Nationales de Concertation Etat-ONG, 3ème édition, Ouagadougou, novembre 2013 ;
- Ministère de la Santé, annuaire statistique 2013 de la santé, Ouagadougou, mai 2014 ;
- Ministère de la Jeunesse, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi, Rapport sectoriel de performance annuel 2013 du secteur jeunesse, formation professionnelle et emploi, Ouagadougou, février 2014 ;
- Données de la Banque mondiale, Rapport des 50 ans de partenariat Burkina Faso-BM ;
- Banque mondiale, leçon et pratique, volume 2, numéro 10 ;
- AID, Stratégie d'appui pays pour le Burkina Faso, mai 2009 ;
- Banque mondiale, Directives passations des marchés financés par les prêts de la BIRD et les crédits de l'AID, version révisée, octobre 2006 ;
- Ministère économie et finances. 2013. Rapport sur la coopération au développement ; Ouagadougou, Burkina Faso
- Programme des Nations Unies pour le Développement. 2014. Rapport sur le développement humain 2014. Pérenniser le progrès : réduire les vulnérabilités et renforcer la résilience.
- Programme des Nations Unies pour le Développement. Unité des politiques et Stratégie.2014. Profil pays 2014. Ouagadougou. Burkina Faso